

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame et Messieurs : FLIELLER Catherine, BOUCHAIN Marie-Agnès, MALARDE Yves-Marie, FLORENTIN Loïc, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BARAT Pol - BAUDRY Marie-Alix- BOULIAN Marie-Madeleine - CAPUT Christine- CASSAGNE Philippe- DURUPT Jacques- LAURENT Anne-Françoise-LEBRUN Stéphanie- NICKLAUS Francine- SCHMIDT Hervé.

ETAIENT ABSENTS : - .

SECRETARE : Madame Anne-Françoise LAURENT.

Date de convocation : le 06 mai 2014.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 24 avril 2014 aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Association des Maires Ruraux : adhésion 2014.
- Association des communes forestières : désignation des représentants de la commune.
- Commission communale des impôts directs (CCID).
- Indemnité de conseil et de confection de budget au receveur municipal.
- Finances communales : modification budgétaire.
- Vente de terrain : mise en place d'une servitude.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

Informations diverses.

Questions diverses.

2014-05-15-1- Association des Maires Ruraux : adhésion 2014.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance transmise par Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux des Vosges qui propose à la commune de renouveler la cotisation annuelle de leur association, d'un montant de 105 €.

Monsieur le Maire précise l'utilité de cette association qui défend les communes rurales. M. le Maire estime qu'en cette période de réforme territoriale et de suppression annoncée du canton, il peut être utile d'être représenté par une association propre aux communes rurales ; il propose en conséquence le renouvelant de l'adhésion.

Monsieur Jacques DURUPT se demande à combien d'associations ou groupements la commune adhère. Monsieur Hervé SCHMIDT estime qu'il est important que les petites communes soient soutenues par une association comme celle-ci et souhaiterait que soient transmis les comptes-rendus des actions menées par l'association.

Madame Marie-Alix BAUDRY s'informe des montants de cotisation selon les tranches de population : Monsieur le Maire en donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Jacques DURUPT) :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires ruraux des Vosges pour l'année 2014 dont le montant annuel s'élève à 105 € (tranche de + de 500 habitants).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

2014-05-15-2- Association des communes forestières : désignation des représentants de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente à la Fédération Nationale des communes Forestières.

Leurs principales actions :

- Représenter et faire valoir les intérêts des collectivités auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière forêt-bois en participant aux différentes instances locales mais aussi nationales.
- Placer la forêt au cœur du développement local (travaux menés sur le bois énergie et le bois construction permettant la valorisation des bois locaux).
- Former les élus avec la mise en place de formations annuelles.
- Communiquer et informer avec la revue Communes forestières.

Il est nécessaire que la commune désigne deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) qui représenteront la collectivité.

Ont obtenu pour représenter la commune auprès de la Fédération Nationale des communes Forestières :

Se présentent :

Membre titulaire : Raynald MAGNIEN.

Membre suppléant : Pol BARAT

Monsieur Raynald MAGNIEN

Quinze voix (15)

Monsieur Pol BARAT

Quinze voix(15)

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Monsieur Raynald MAGNIEN a été proclamé élu Membre TITULAIRE et Monsieur Pol BARAT a été proclamée élue membre SUPPLEANT pour représenter la commune auprès de la Fédération Nationale des communes Forestières.

2014-05-15-3- Commission communale des impôts directs (CCID).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la correspondance de la Direction Départementale des Finances Publiques relative à la désignation des Commissaires, membres de la commission communale des impôts et propose à l'Assemblée une liste de personnes susceptibles d'être nommées commissaires.

Monsieur Hervé SCHMIDT estime qu'il aurait fallu faire un appel au public afin d'ouvrir cette commission à toute la population.

Monsieur le Maire approuve cette remarque mais précise que la commune ne disposait pas de beaucoup de temps étant donné les dates tardives des élections municipales : si le Conseil Municipal ne propose pas de liste avant le 06 juin c'est la D.D.F.I.P qui devra procéder à la désignation d'office des membres de la CCID.

A l'unanimité, sont proposées par le Conseil Municipal, à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, les personnes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES

GATTO Roger (propriétaire forestier)
PIERRE Odile
BASTIEN Gérard (155 Rue de l'Eglise- Monthureux)
MAGU Claude
NICKLAUS Francine
LAURENT Anne-Françoise
DURUPT Jacques
BERNARD Claude
BOUCHAIN Claude
GATTO Gérard
ARTEL Nadine
ABRIET Marc (Martigny les Bains)

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

BOUCHAIN Michel (propriétaire forestier)
PERROT Bernard
FREBY Muriel
PIERFITTE Marie-Jacqueline
LEDUC Jean-Marie
MAGU Michèle
POULET Jacques
GRANDJEAN Mickaël
SOUHAIT Pierre
MONNEE Danièle
CAPUT Claude
CLAUDE Annie (Vittel)

2014-05-15-4- Indemnité de conseil et de confection de budget au receveur municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nette amélioration du fonctionnement de la trésorerie de Darney, depuis la nomination de Monsieur Tarik BENJELLOUN, Receveur municipal.

Monsieur BENJELLOUN met ses compétences au service de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

-Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

-Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

➤ **DECIDE :**

- ▣ de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- ▣ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- ▣ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Tarik BENJELLOUN, Receveur municipal.
- ▣ de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires (principalement pour le budget annexe lotissement très complexe), malgré que la commission des finances communales, assistée par la secrétaire générale, élabore le budget principal ainsi que les budgets annexes.

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

2014-05-15-5- Finances communales : modification budgétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission n°3 qui étudie les demandes de subvention des différentes associations ainsi que celles du Groupe scolaire primaire (G.S.P), s'est réunie dernièrement afin d'étudier les différentes demandes.

Le G.S.P a demandé cette année une subvention de 30 €/élève contre 25 € l'année passée pour la coopérative scolaire, justifiant cette augmentation par la hausse du coût des fournitures. De ce fait, si la commune veut honorer la demande de l'école, il faudra baisser le montant des autres subventions allouées aux associations afin d'être conforme à l'enveloppe budgétaire prévue au budget primitif 2014.

Monsieur le Maire rappelle que cette subvention est répercutée aux communes de résidence des enfants scolarisés à Monthureux-sur-Saône, par l'intermédiaire des frais de fonctionnement (année scolaire 2013/2014 : sur 94 élèves, 62 enfants de Monthureux et 32 enfants des communes extérieures).

Monsieur Hervé SCHMIDT demande ce qu'en pense les membres de la commission n° 3 : elle émet un avis favorable à la demande d'augmentation de Madame la Directrice du G.S.P.

Monsieur Philippe CASSAGNE fait remarquer que, à l'avenir, il serait bon que les demandes de subvention parviennent assez tôt afin que la commission se réunisse avant le vote du budget, ce qui éviterait de revenir sur les montants votés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE les modifications budgétaires suivantes :**

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022- Dépenses imprévues	500,00€			
6574-Chap. 65- Subventions aux écoles et associations		500,00€		
TOTAL	500,00 €	500,00 €	- €	- €

2014-05-15-6- Vente de terrain : mise en place d'une servitude.

Constitution d'une servitude de passage.

Madame Catherine FLIELLER quitte la salle et a rejoint ses collègues après le vote.

Monsieur le Maire projette le plan de la section cadastrale concernée et rappelle la chronologie de la vente des parcelles à M. et Me Olivier FLIELLER et informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'accorder une servitude de passage afin que les futurs acquéreurs puissent accéder à ces parcelles.

Une partie des membres du Conseil Municipal propose que M. et Me FLIELLER procèdent à l'acquisition de la partie de la parcelle correspondant à la servitude et prennent en charge les frais de division de la parcelle communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- 1 - D'autoriser** Monsieur et Madame Olivier FLIELLER, acquéreurs des parcelles cadastrées section AC n°18 et n° 21 (délibération n° 2014-01-16-7 du 16/01/2014), à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AC n° 19, propriété de la commune, afin qu'ils puissent accéder à leur terrain, selon le plan annexé à la présente délibération.
- 2 - D'habiliter** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.
- 3- Que** cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

Lors du dernier conseil communautaire, Monsieur le Président a annoncé que, à l'issue de la réforme en cours, les communautés de communes devront se regrouper. Il est question d'une population minimum de 10 000 voire 15 000 habitants, les textes ne sont pas définitifs et s'inscrivent dans la réforme territoriale à l'étude.

Informations diverses.

Monsieur le Maire signale que toutes les commissions, hormis celle en charge des affaires scolaires, se sont réunies.

Monsieur le Maire confirme qu'une classe de CM2 du RPI de Bleurville/Nonville sera scolarisée à Monthureux-sur-Saône à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire souhaite que Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne réunisse la commission scolaire intercommunale, il proposera que la commission communale concernée soit invitée.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 19 juin 2014.

Questions diverses.

Madame Marie-Madeleine BOULIAN aimerait que la commune soit vigilante en ce qui concerne les chemins ruraux et communaux, souvent occupés par des cultures et qui, au bout d'un certain nombre d'années, n'existent plus.

Madame Marie-Alix BAUDRY fait remarquer qu'un chemin vicinal situé au Caron n'est plus praticable, une barrière a été installée par un administré : comment peut-on faire pour rouvrir ce chemin aux piétons ?

Monsieur Philippe CASSAGNE fait remarquer qu'il y a des chemins plus importants à remettre en état que celui-ci, par exemple celui qui longe l'arrière de la propriété de Madame Anne-Françoise LAURENT et qui permet de rejoindre les Prés du Breux.

Monsieur le Maire précise que les adjoints en charge des travaux et de l'aménagement urbain travaillent sur un projet de sentiers autour et au cœur du bourg. Concernant la première partie du chemin du Breux, le projet est en cours depuis 6 ans mais malheureusement les services techniques n'ont pas trouvé le temps de le défricher ; il existe également un problème de limite de propriété, en effet il semble que la clôture du propriétaire empiète sur l'emprise communale.

Monsieur Hervé SCHMIDT suggère de faire un inventaire des différents chemins de la commune à remettre en état. Monsieur le Maire approuve

Madame Marie-Madeleine BOULIAN estime qu'il serait bon d'abaisser le trottoir sur la parcelle communale située en face de la Maison des Associations, afin d'agrandir la capacité du parking. Elle demande également s'il serait possible de remettre en état la grange du Presbytère afin d'y mettre en valeur le matériel donné au Musée.

Monsieur Yves-Marie MALARDE invite les membres du Conseil Municipal à assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 21 mai en présence du maître d'œuvre qui a réalisé l'avant-projet d'aménagement du Mont de Savillon. Il s'agit d'adapter le premier pour sécuriser la traverser du Mont de Savillon.

Questions du public.

Monsieur ANTINELLI s'étonne de ne pas avoir été convoqué afin d'assister aux réunions des différentes commissions auxquelles il s'était inscrit.

Monsieur le Maire précise que les élus sont membres des commissions communales et que les administrés sont membres des comités consultatifs : ces membres ne seront pas systématiquement invités à toutes les commissions. Monsieur le Maire a souhaité que les commissions s'installent avant d'inviter les membres des comités consultatifs.

Monsieur ANTINELLI estime qu'il serait nécessaire que soit installée une bibliothèque à Monthureux-sur-Saône.

Madame Anne-Françoise LAURENT signale que, malheureusement, quand celle-ci existait, seulement 4 personnes venaient régulièrement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait déjà pris contact à ce sujet avec Monsieur FROMENTIN, Conservateur Territorial de bibliothèque, Directeur de la Bibliothèque Départementale de Prêt. Malheureusement, il n'y avait pas de local sur la commune répondant aux exigences de la Bibliothèque Départementale.

Il serait préférable d'installer une bibliothèque municipale mais il faut trouver des bénévoles pour s'en occuper : à ce jour, une seule personne s'était proposée.

A l'occasion de l'Université des Maires du département qui s'est déroulée à Epinal les 6 et 7 mai, Monsieur le Maire a repris contact avec M. Fromentin qui doit rencontrer les élus prochainement. Monsieur le Maire a évoqué la possibilité d'une médiathèque Monthureux/Darney pour les deux Communautés de Communes. Cette proposition intéresse fortement le Directeur de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Monsieur Michel DESALME signale que le chemin du Hant n'est plus entretenu : il fera partie de l'inventaire des chemins à remettre en état.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h30.